



# Enregistrer ou renouveler votre demande de logement




demande  
de logement

Votre demande de logement doit être enregistrée, modifiée ou renouvelée sur [www.logirem.fr](http://www.logirem.fr).

Rendez vous dans la zone **En un clic !** et choisissez la rubrique demande de logement. Dans la page qui suit, choisissez le département souhaité. Une aide en ligne vous guide.

## Pour créer votre première demande de logement :

1. Vous devez disposer d'une **adresse email**.
2. Sélectionnez  **Créer une demande de logement** et remplissez le formulaire.
3. Un **identifiant** et un **mot de passe** vous seront envoyés par message électronique à  **votre adresse email**.



La demande de logement est **active, uniquement** si elle est **accompagnée de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour du demandeur**. N'oubliez pas de mettre en pièce jointe la numérisation de ce document pour une validation finale et rapide.




Vous pouvez aussi nous transmettre la copie de ce document par courrier postal à :  
Logirem, 111 boulevard National - BP 60204 • 13302 Marseille Cedex 3.  
Nous procéderons à la validation de votre demande de logement dans un délai d'une semaine après réception de votre courrier postal.



Après validation de votre demande de logement sur Internet, vous recevrez par courrier postal une **attestation d'enregistrement** avec **\*votre numéro unique départemental** dans un **délai de 30 jours**.

## Pour renouveler ou modifier une demande de logement :

Sélectionnez  **Modifier ou renouveler une demande de logement**

**Si** vous disposez de vos identifiant et mot de passe, saisissez les et laissez-vous guider pour mettre à jour votre demande de logement.

- Sinon**
1. Cliquez sur **Récupérer un mot de passe**
  2. Vous devez disposer d'un **numéro unique départemental\***
  3. **Saisissez** le **numéro unique départemental\*** de votre demande de logement, le nom et la date de naissance du demandeur principal.  
Votre **identifiant** et **mot de passe** s'afficheront automatiquement sur votre écran.



Après validation de votre renouvellement de demande de logement sur Internet, vous recevrez par courrier postal une **attestation de renouvellement** dans un **délai de 30 jours**.



Nous attirons l'attention des demandeurs sur le fait qu'aucune proposition de logement ne peut-être appuyée par un tiers qui se présenterait mandaté par Logirem.



**Pour tout renseignement complémentaire ou en cas de difficulté pour remplir ces démarches en ligne, appelez le 04 91 03 72 36 de 8h à 20h du lundi au vendredi.**